

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3933

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] : convention annuelle de partenariat avec le mouvement des entreprises de France (Medef) Lyon-Rhône pour son programme d'actions 2007 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

L'entrepreneuriat contribue au dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne. Il est synonyme d'innovation et de renouvellement du tissu économique local. L'impact, en terme d'emploi, est déterminant : chaque année, près de trente mille emplois sont créés ou sauvegardés dans l'agglomération lyonnaise grâce à la création et à la reprise d'entreprise.

Le dispositif partenarial [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], animé par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, vise à consolider et renforcer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique de l'agglomération.

Ses objectifs sont :

- augmenter le nombre d'entreprises créées et pérennes et donc le nombre d'emplois :

. en sensibilisant les porteurs de projets potentiels à l'opportunité d'entreprendre et à l'opportunité de se faire accompagner pour réussir,
. en simplifiant le parcours du créateur d'entreprise et en lui offrant une réponse adaptée à ses besoins et un suivi personnalisé ;

- faire de Lyon la capitale européenne de l'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en faisant de l'agglomération une terre d'expérimentation pour le lancement d'initiatives de portée nationale et européenne.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine, principale financeur de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], consacrera en 2007 plus d'1,4 M€ au développement de l'entrepreneuriat dans l'agglomération lyonnaise. Le soutien de la Communauté urbaine se traduit principalement par des conventions de partenariat avec des associations ou des organismes contribuant au développement de services de proximité et de qualité pour quatre cibles prioritaires : les créateurs d'entreprises traditionnelles, les porteurs de projet innovants, les repreneurs et cédants et les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires.

L'agglomération lyonnaise connaît, depuis trois ans, une augmentation continue du nombre d'entreprises créées : + 12 % entre 2003 et 2005.

Mener des actions de développement de l'esprit d'entreprendre est aussi un levier prioritaire pour favoriser la création d'entreprise. En effet, au-delà des différences structurelles, administratives ou autres, la culture entrepreneuriale reste peu développée en France. A population égale, les taux de créateurs d'entreprises sont de trois à cinq fois plus élevés au Royaume Uni ou aux États-Unis. La sensibilisation permet aussi indirectement de favoriser la création d'activités et donc la création d'emplois.

C'est dans ce contexte que la communauté urbaine de Lyon soutient le Medef Lyon-Rhône pour son action de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et d'amélioration de la connaissance de l'entreprise.

La présentation de l'activité du Medef Lyon-Rhône

Le Medef Lyon-Rhône développe, depuis plusieurs années, des dispositifs visant à mieux faire connaître l'entreprise à des publics qui en sont par nature éloignés. C'est dans ce cadre-là que s'inscrit l'action Connaissance de l'entreprise. Cette action vise à favoriser les échanges entre les chefs d'entreprise, le monde de l'enseignement et les structures d'insertion.

Elle se décline en trois volets :

- l'organisation de stages en entreprise pour les enseignants et le personnel de structures d'insertion,
- l'accueil de chefs d'entreprise dans les établissements d'enseignement présentant une proximité professionnelle et géographique,
- les petits déjeuners-débats associant chefs d'entreprise et directeurs d'établissements.

Le bilan d'action pour l'année 2006

Nature de l'action	Objectifs fixés pour 2006	Bilan au 15 novembre 2006	Projection 2006
stages en entreprise	120 participants 3 stages consacrés aux structures d'insertion	127 participants 7 stages organisés	150 stagiaires 10 stages organisés dont 1 consacré aux structures d'insertion
actions de réciprocité	90 chefs d'entreprise dans 8 établissements évolution du contenu	un contenu réorienté et plus pédagogique atteinte prévisible des objectifs	mêmes bases quantitatives que 2005 (environ 90 chefs d'entreprise concernés dans une dizaine d'établissements)
petits déjeuners-débats	2 petits déjeuners-débats	2 petits déjeuners organisés : . 15 février 2006 : école-entreprise : quel accueil pour les personnes handicapées ? . 19 avril 2006 : les nouvelles règles de l'emploi	atteinte des objectifs

La non-atteinte de l'objectif en matière de stages dédiés aux structures d'insertion s'explique par l'absence d'implication de ces structures dans le développement d'une connaissance de l'entreprise. Cela a été compensé par une augmentation forte du nombre global de stagiaires mais témoigne de la nécessité de renforcer encore le travail de sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès des acteurs sociaux.

Les perspectives 2007

- La poursuite de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre

. les stages en entreprise :

- la consolidation du nombre de participants (150 en 2007),
- le renforcement des actions de rapprochement à destination des structures d'insertion,

. l'action de réciprocité :

- le maintien de l'objectif quantitatif : 90 chefs d'entreprise dans 8 établissements,
- la pérennisation de l'évaluation de l'action (enquête régulière de satisfaction),

. les petits-déjeuners-débats :

- l'organisation de 2 petits-déjeuners débats au minimum,
- la réflexion pour en organiser un troisième en articulation avec [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] ;

- La contribution au développement du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

. la participation au comité stratégique de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat],

. la participation, en cas de sollicitation, aux travaux partenariaux menés par les membres de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] notamment en matière de reprise-transmission,

. l'affichage systématique de l'appartenance au réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] sur les supports et lors des actions de communication conduites par le Medef Lyon-Rhône en liaison avec cette action ;

- Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et les critères d'évaluation

Afin de poursuivre les actions engagées en 2006 et de pérenniser l'action du Medef Lyon-Rhône au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 20 000 €, dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat.

La réalisation du plan d'action évoqué ci-dessus sera évaluée selon des critères précisés dans la convention.

Le budget prévisionnel 2007

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
frais de personnel	50 583	<i>subventions</i>	43 000
services externes	10 890	. Communauté urbaine	20 000
frais de déplacement	900	. Région	23 000
		<i>autofinancement</i>	19 373
total	62 373	total	62 373

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle pour 2007, d'un montant de 20 000 €, au mouvement des entreprises de France (Medef) Lyon-Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec le Medef Lyon-Rhône pour l'année 2007. La convention précise notamment les modalités de versement de la subvention : 80 % à la signature de la convention, les 20 % restants sur la remise d'un rapport d'activités au 30 novembre 2007.

3° - La dépense correspondante de 20 000 € sera imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 090 - opération n° 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,